

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 24 décembre 2020
Convocation faite
Le 10 décembre 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, M^{me} Evelyne DEVOUGE (représentant M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Amélia MOUSSAOUI, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Joël BOUCHER (représenté par M^{me} Evelyne DEVOUGE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2020-12-289 Modification de la subvention d'équilibre du Budget
Annexe TVA Locations Immobilières pour 2020**

Vu sa délibération n° 2020-02-052 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe 2020 TVA Locations Immobilières,

Vu sa délibération n° 2020-02-053 du 26 février 2020, approuvant une subvention d'équilibre du Budget Principal 2020 au Budget Annexe TVA Locations Immobilières 2020 d'un montant de 86 084,91 €,

Vu sa délibération n° 2020-12-288 du 16 décembre 2020, approuvant un
Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe TVA Locations Immobilières
2020,

Considérant la nécessité d'équilibrer ce budget grâce à une subvention du
Budget Principal de la Communauté,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** d'affecter au Budget Annexe TVA Locations Immobilières
une subvention complémentaire de 93 244,20 € pour 2020, ce qui
porte la subvention d'équilibre pour l'année 2020 à 179 329,11 €,
inscrite en recettes à son article 74751 : « Participation des
groupements de Collectivités », et en dépenses à l'article
657364 « Subvention de fonctionnement aux autres établissements
à caractère industriel et commercial » du Budget Principal de la
Communauté pour 2020.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.